

CONTRIBUTION DE LA MISSION PERMANENTE DU MALI AUPRES
DES NATIONS UNIES A NEW YORK A LA PREPARATION DE LA
FEUILLE DE ROUTE DE LA PRESIDENCE DU MALI DE LA
COMMUNAUTE DES DEMOCRATIES

I- LES ACTIONS A REALISER AUX NATIONS UNIES A NEW YORK

Les actions à réaliser aux Nations Unies à New York dans le cadre de la mise en œuvre de l'Engagement de Santiago adopté le 30 Avril 2005 sont de deux (2) ordres :

A- LES ACTIONS A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE D'UN MANDAT GENERAL :

Il s'agit de :

- 1- contribuer à toutes les actions et initiatives allant dans le sens d'une plus grande démocratisation du système multilatéral, du système des Nations Unies en particulier ;
- 2- s'impliquer dans les discussions concernant la réforme des Nations Unies, en mettant l'accent sur le rôle central que celles-ci devraient jouer dans la mise en œuvre des principes et pratiques de la démocratie ;
- 3- œuvrer à la réalisation des Objectifs convenus sur le plan international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire ;
- 4- renforcer le processus de consultation et de coordination au sein de Caucus et Coalitions sur les questions relatives à la démocratie ;

- 5- promouvoir des actions au sein de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC et de la Commission de droits de l'Homme pour renforcer les mécanismes internationaux qui soutiennent la démocratie, en particulier la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie ;
- 6- Avoir une interaction régulière avec la société civile et les ONG faisant la promotion de la démocratie pour échanger les vues sur les meilleurs moyens de soutenir leur travail ;
- 7- Accorder une considération positive à la candidature des pays reconnus pour leur engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme dans le monde, au sein des organes ayant la même vocation ;
- 8- Renforcer la coopération avec la Conférence Internationale des démocraties nouvelles et rétablies ;
- 9- Promouvoir la coopération dans la lutte contre le terrorisme, dans le respect des principes du droit international, des droits de l'Homme en particulier ;
- 10-Encourager l'action contre les menaces transfrontalières telles que terrorisme transfrontalier et le terrorisme sponsorisé par les Etats, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la criminalité organisée, la piraterie en mer, le trafic de stupéfiants, le trafic illicite des armes, le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;
- 11-Soutenir des démarches en faveur de l'annulation de la dette africaine ;
- 12-Soutenir les actions de prévention et de règlement des crises et conflits en Afrique ;
- 13-Contribuer au renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'éducation ;
- 14-Contribuer au renforcement du potentiel dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

B- LES ACTIONS SPECIFIQUES :

- 1- Prendre une part active dans le processus d'examen de la question de la participation de la société civile et des ONG aux activités de l'Organisation des Nations Unies(suite à donner aux Rapports Cardoso et Zedillo)
- 2- prendre une part active dans la réalisation de la deuxième décennie des Nations Unies à l'éducation aux droits humains et à la mise en œuvre de la première partie du Plan d'action ; **A/RES/59/113**

- 3- participer aux débats à l'Assemblée générale, à l'ECOSOC, au Conseil de sécurité (résolution 1325) sur les droits de la femme, en particulier la participation de la femme à la vie publique ; **A/RES/59/249, 168, 167**
- 4- participer aux débats au sein de l'Assemblée générale sur le thème du droit à l'éducation, en particulier l'éducation des jeunes ; **A/RES/59/237, 149**
- 5- participer aux débats périodiques sur l'évaluation du Consensus de Monterrey. La prochaine session de Haut niveau sur le financement du développement aura lieu les 27 et 28 Juin 2005 ; **A/RES/59/225, 244, 245, 246, 247, 240, 237**
- 6- participer au niveau le plus élevé au Sommet de septembre 2005 consacré en partie à l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le développement **A/RES/59/291, 244, 237, 245, 240, 247, 246**
- 7- participer au débat sur l'emploi des jeunes au sein de l'Assemblée générale ; **A/RES/59/148**
- 8- participer , au niveau ministériel à la réunion d'évaluation de l'engagement sur le VIH/Sida le 2 Juin prochain. Ce sera un temps fort. Il faudra marquer les esprits en parlant au nom de la CD et en notre capacité nationale ; **A/RES/58/313**
- 9- participer au débat de l'Assemblée générale sur la promotion du dialogue entre les civilisations, le renforcement de la culture de la paix et le respect de la diversité raciale, religieuse et culturelle. A cet égard, inviter le Caucus à renouveler son soutien au projet de résolution y afférent ; **A/RES/59/23, 142,**
- 10-participer au renforcement du de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le sens du renforcement de l'éducation sur principes de la démocratie ; **A/RES/59//213, 201, 196, 191**
- 11- contribuer à l'élaboration de la Convention générale des Nations contre le terrorisme international ; **A/RES/59/46, 195**
- 12-Contribuer à la négociation sur le trafic illégal des armes légères dont la 3^e session de fond se tiendra en Juin 2005 à New York et inciter à la signature et à la ratification de la Convention **internationale pour répression des actes de** sur le terrorisme nucléaire que l'Assemblée générale a adoptée le mois dernier(13 Avril 2005). **A/RES/59/290, 64, 74, 75, 77, 81, 86, 88**

13-Participer activement à la deuxième reunion biennale sur l 'application du Plan d'action des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères d u 11 au 15 Juillet 2005 à New York, Res. 59/86;

14-Participer activement à promotion d'un ordre international démocratique et équitable, A/RES/59/ 193, 192

15-Contribuer à la promotion de la culture de la non-violence, A/RES/59/143

Toutes les actions énumérées devraient être initiées par la présidence de la CD. Celle-ci initie un projet de discours dans chaque cas. Le projet est soumis à l'approbation des autres membres du Convening Group avant d'être prononcé devant l'instance concernée.

II- LA PROSPECTIVE :

Le Groupe de travail IV sur « le Caucus des Démocraties au sein des Nations Unies et des autres fora multilatéraux pour soutenir la démocratie » a identifié des thèmes de réflexion qui ont un lien avec le processus de démocratisation dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

Il a décidé de mettre en place un mécanisme de concertation autour de ces thèmes pour apporter sa contribution au débat en cours.

Il s'agit de la proposition de création du Fonds des Nation Unies pour la démocratie, du Conseil des droits de l'Homme, de la Commission de consolidation de la paix .

Le projet de Plan d'action proposé par le Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide fait également partie des thèmes proposés.

L'évaluation des OMD a été suggérée.

La liste exhaustive des thèmes n'a pas été convenue. La présidence de la CD devrait réunir le Convening Group pour arrêter la liste des thèmes. Ensuite, les documents de travail seront soumis aux membres du Caucus pour préparer les positions de la CD.

III-THEMES SPECIFIQUES A LA PRESIDENCE MALIENNE :

1- En tant que pays du Tiers-monde, le Mali devrait s'atteler à établir un lien fort et indissociable entre les questions de gouvernance démocratique, des droits de l'Homme et les questions de développement .

Il faudrait accorder la priorité aux questions de développement et de règlement des conflits.

- 2- Le Mali devrait déployer tous les efforts, en particulier au sein des Nations Unies pour traduire dans les faits « la coopération (entre la CD) et la Conférence Internationale des démocraties nouvelles et restaurées ». Il s'agira de puiser dans la Déclaration de Ula Bantor de 2003 des points communs avec la CD, pour les renforcer.

Dans le même ordre d'idées, le Mali devrait résister à la pression de certains de ses partenaires puissants au sein de la CD visant à indexer des pays, à les citer nommément et à les condamner pour violation des droits de l'Homme. Le Mali ne devrait pas s'ériger en donneur de leçons au risque s'aliéner ses alliés traditionnels du Tiers-monde. Il faudrait adopter une approche de coopération et de conciliation, bâtir sur ce qu'il y a de positif chez l'autre.

- 3- Le Mali devra continuer à renforcer le rôle de la société civile, en particulier la participation de la société civile africaine

IV- **LES ACTEURS :**

Les acteurs de l'action de la CD, outre la Présidence, sont : le Convening Group, qui intervient dans toutes les prises de décisions (identification des thèmes, programmes, préparation des discours...) ; le Caucus de la CD, qui est consulté sur les projets de résolution, associé aux réflexions thématiques ; les acteurs de la société civile, qui activent dans le domaine de la démocratie et de droits de l'Homme, doivent contribuer à enrichir le discussions.